



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018
19 heures 00

GF/CR

N° 002235

Camping Municipal
Les Cèdres - Tarifs
2018.

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal n°1886 du 04 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 1803 du 17 février 2015 approuvant la convention de Délégation de Service Public du camping les Cèdres au délégataire, la SARL «Villages et résidences de Vacances ESCAPADE», représentée par Monsieur Stéphane ROY,

Vu l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public qui indique : « le propriétaire fixe les tarifs dont l'évolution ne peut être justifiée que par l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou par des charges imprévues. Les tarifs peuvent également faire l'objet d'une révision sur demande motivée du délégataire. »

Sur proposition du délégataire, les tarifs, qui n'ont pas subi d'augmentation depuis deux ans, sont réévalués de 0,10€ à 0,50€ Cette augmentation est en lien avec les charges supplémentaires supportées (charges d'exploitation, augmentation du prix de l'électricité) et les services additionnels proposés aux usagers. Certains tarifs sont également ajustés afin de s'aligner aux tarifs pratiqués dans les campings environnant (« journée animal » et accueil camping-car/fourgon aménagé). De nouveaux forfaits sont proposés comme caravane/camping-car pour deux adultes avec électricité et le jeton de remplissage d'eau. Il est

par ailleurs créé un tarif « basse saison ».

Malgré les augmentations proposées, les tarifs restent très concurrentiels et en dessous des prix moyens constatés.

Le Conseil Municipal, propose de délibérer les tarifs 2018 proposés par le délégataire du camping municipal les Cèdres comme indiqués ci-dessous :

TARIFS DES PRESTATIONS - CAMPING MUNICIPAL LES CEDRES					
(en euros)					
DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	
				HORS JUILLET- AOUT	JUILLET- AOUT
Adulte	2,90	3,00	3,00	3,10	3,50
Enfant moins de 13 ans	1,50	1,60	1,60	1,70	1,90
Enfant de 0 à 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Voiture	2,20	2,40	2,40	2,40	2,40
Tente	2,30	2,30	2,30	2,40	2,60
Caravane	4,00	4,00	4,00	4,10	4,10
Camping-car, fourgon aménagé	5,70	5,80	5,80	5,90	6,50
Fourgon aménagé	5,70	5,80	5,80		
Moto et assimilé	1,20	1,20	1,20	1,20	1,50
Autocar, poids lourd	20,00	20,00	20,00		
Electricité 10 Ampères	3,60	3,70	3,70	4,10	4,00
Animal	1,50	1,70	1,70	2,00	2,50
Jeton remplissage "eau"				1,00	1,00
Forfait camping-car/2 adultes/électricité				16,20	17,50
Forfait caravane/2 adultes/électricité				16,80	17,50
Bungali 5 personnes					
Tarif à la semaine	240,00	240,00	240,00	240,00	290,00
Tarif à la nuit	35,00	35,00	35,00	35,00	45,00

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à faire appliquer les tarifs 2018 du camping municipal les Cèdres.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI